

RAPPORT SUR L'APPLICATION DE LA PROCÉDURE DE TRAITEMENT DES PLAINTES

Au 31 décembre 2023

Nombre de plaintes reçues et traitées relatives à un manquement à une obligation prévue par la Charte (art. 128.2)

Date de réception de la plainte	Nature du manquement à la Charte	Date de fin du traitement de la plainte

Nombre de plaintes reçues : 0

Nombre de plaintes traitées : 0

Approbation par le plus haut dirigeant de niveau administratif :

Nom et fonction : Maryse Ducharme, directrice générale et greffière-trésorière

Date : 29 mars 2024